

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28/04/2015

Dossier complet le

11/05/15

N° d'enregistrement

2015-47

#### 1. Intitulé du projet

IL S'AGIT LA CREATION D'UN CAMPING SAISONNIERE, SITUE LE GRAND LARUE, SUR LA COMMUNE DE COULEUVRE (03320).

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom MME HOEKSTRA

Prénom HENDRIKA

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 45	TERRAIN DE CAMPING PERMETTANT L'ACCUEIL DE 15 PERSONNES, SUR 8 EMPLACEMENTS.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

IL S'AGIT LA TRANSFORMATION D'UNE FERME ABANDONNEE EN TERRAIN DE CAMPING.

IL SE TROUVE 4 BATIMENTS SUR LE TERRAIN;

- UNE MAISON PRINCIPALE (A USAGE PRIVE)

- UNE GRANGE (A USAGE PRIVE)

- UNE ECURIE (A USAGE PRIVE) AVEC DEUX APPENTIS RECENTS A SUPPRIMER CAR INESTHETIQUE

- UN HANGAR.

LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DE L'HANGAR FAIT OBJET DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR Y REALISER UN BLOC SANITAIRES DEDANT, POINT DE TRI Y COMPRIS.

PUIS IL EST PREVU DE CREEER UN NOUVEAU ACCES SUR LE TERRAIN DE CAMPING DEPUIS LA VOIE COMMUNALE AINSI QUE LA REALISATION D'UN MINI PARC DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES.

## 4.2 Objectifs du projet

POUR ETRE CAPABLE DE VIVRE DANS LE PAYS DE NOS REVES, LA DOUCE FRANCE, IL EST NECESSAIRE DE TROUVER UN MOYEN DE VIVRE (FINANCIEREMENT). EN DEUXIEME TEMPS NOUS VOUDRONS BIEN DONNER POSSIBILITE AUX AUTRES D'EXPLORER CE PAYS ET LE BOCAGE BOURBONNAIS. CE DEUX POINTS DE DEPART ONT NOUS AMENER VERS L'IDEE DE CREEER UN TERRAIN DE CAMPING.

APRES C'ETAIT ABSOLUMENT INDISPENSABLE POUR NOTRE PAIX INTERIEURE, DE TROUVER UN DOMAINE OU L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'EXPLOITATION D'UN TERRAIN DE CAMPING ETAIENT LE MOINDRE DE POSSIBLE.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

LE TRAVAUX PREVUES POUR UNE DUREE DE 3 MOIS SERONT SEQUANCES EN 2 PHASES. LA PREMIERE PHASE CONSISTERA EN DONNER ACCES AU TERRAIN PAR LA REALISATION DE L'ACCES DEPUIS LA VOIE COMMUNALE, PUIS LE PARC DE STATIONNEMENT AVEC LA CHAUSSEE (CHEMINEMENT) SUR LE TERRAIN POUR DONNER ACCES AUX EMPLACEMENTS. CES TRAVAUX DE TERRASSEMENT SERONT SUIVI PAR LA L'ASSAINISSEMENT.

LA DEUXIEME PHASE CONSISTERA EN AMENAGEANT L'HANGAR EXISTANT POUR Y REALISER LES SANITAIRES.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

APRES MISE EN SERVICE, LE CAMPING SERA OUVERT A TOUT LE MONDE A PARTIR DU MOIS D'AVRIL JUSQ'AU MOIS D'OCTOBRE.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EST EN COURS D'INSTRUCTION. ELLE EST DEPOSEE LE 24.01.2015 A LA MAIRIE DE COULEUVRE ET INSCRIT SOUS NUMERO PA-003-087-15-M0001.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

CE FORMULAIRE DOIT FAIRE PARTIE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE, MENTIONNEE CI-DESSUS.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SUPERFICIE GLOBALE DU PROJET	2 HA
SUPERFICIE PARC DE STATIONNEMENT + CHEMINEMENTS SUR LE TERRAIN	1000 M2 (700 + 300)
SUPERFICIE TOTALE DES EMPLACEMENTS	1600 M2 (8X200)
SUPERFICIE DE L'HANGAR (BLOC SANITAIRE + POINT DE TRI)	200 M2
NOMBRE DE BATIMENTS A USAGE PRIVE	3
NOMBRE & DIMENSIONS DE BATIMENTS A EXPLOITER	1, 10X20 M2, HT. EGOUT 5 M, FAITAGE 7 M

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
LIEU-DIT LE GRAND LARUE 03320 COULEUVRE	Long. 25 ° 19 ' 48 " E Lat. 463 ° 93 ' 16 " N
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

USAGE PRIVE, SANS PROPRE DESTINATION / EXPLOITATION.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

JE NE SAIS PAS

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE PROJET SE TROUVE AU SEIN DE LA ZNIEFF2 "FORET DE TRONCAIS".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN LIMITE DE L'ESPACE PREVU POUR LE PARKING, UNE ZONE HUMIDE SE TROUVE AU SEIN DE LA PROPRIETE. LE PLAN DE MASSE FAIT ETAT DE 'REJET SUR ETANG PRIVE' QUI FAIT DONC PARTIE DU PROJET
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE REJET DANS UNE ZONE HUMIDE, DIT L'ETANG PRIVE, VIENT DU TRAITEMENT DES EAUX USEES, APPROUVE PAR LE SIVOM AVEC UNE 'ATTESTATION DE CONFORMITE'. VUE QU'IL IL Y AURA ABSENCE DE CHANGEMENT AU NIVEAU TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES, LA SITUATION RESTERA TEL QUEL; LA PRESENCE D'UNE PENTE MOYENNE DU TERRAIN NATUREL DONNE QUE LES EAUX PLUVIALES COULE AUTOMATIQUEMENT DANS L'ETANG PRIVE.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

IL Y AURA ABSENCE DE POLLUTION LUMINEUSE, AUCUNE ECLAIRAGE EST PREVU SUR LE TERRAIN POUR NE PAS PERTURBER LA FAUNE.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui      Non <sup>X</sup>      Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui      Non <sup>X</sup>      Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

EN QUALITE DES PERSONNES SANS COMPETANCE SPECIFIQUE SUR LE SUJET, NOUS SOMMES QUAND MEME CONVAINCU QUE NOTRE PROJET DEVRAIT ETRE DISPENSE D'UNE ETUDE D'IMPACT, CAR SON IMPACT SUR SES ENVIRONS SERA TRES FAIBLE. EN PIECE JOINTE NOUS AVONS RAJOUTE LA PIECE PA-2, LAQUELLE DECRIVE L'IMPACT DE NOTRE PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
1	PIECE PA-2 ; NOTICE DESCRIPTIVE - APPUI DE RUBRIQUE 7 DE CETTE QUESTIONNAIRE.	

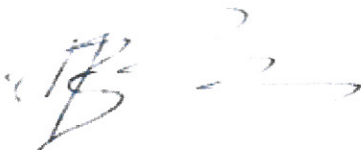
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à **COULEUVRE**

le, **10 AVRIL 2015**

Signature



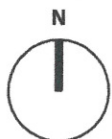
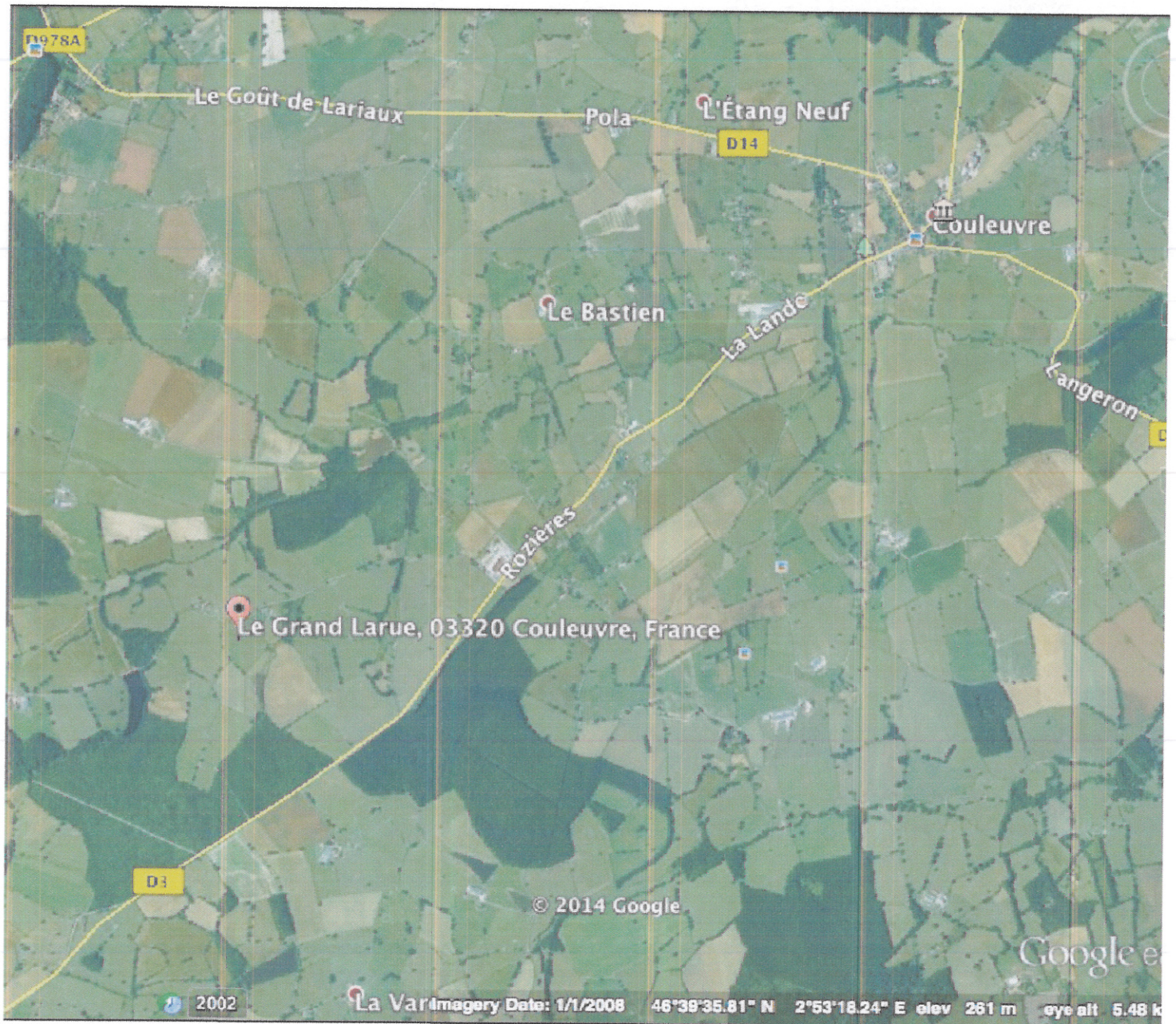
MME HOEKSTRA, Hendrika

PIÈCE

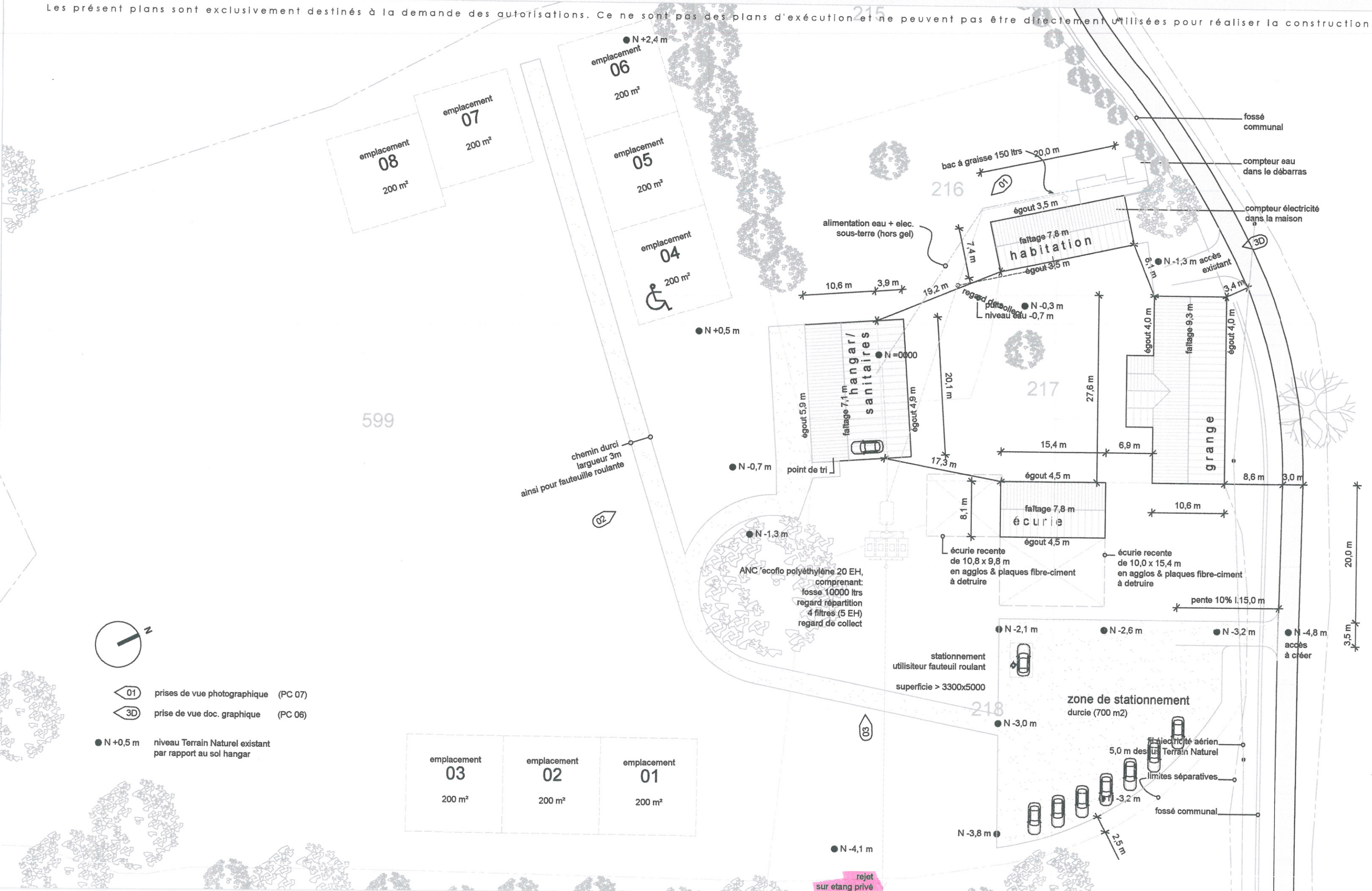
# PA1 & PC1 PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

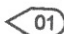
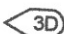

adresse  
échelle  
mise en pages

Le Grand Larue 03320 Coulevre  
1:25000  
22.01.2015



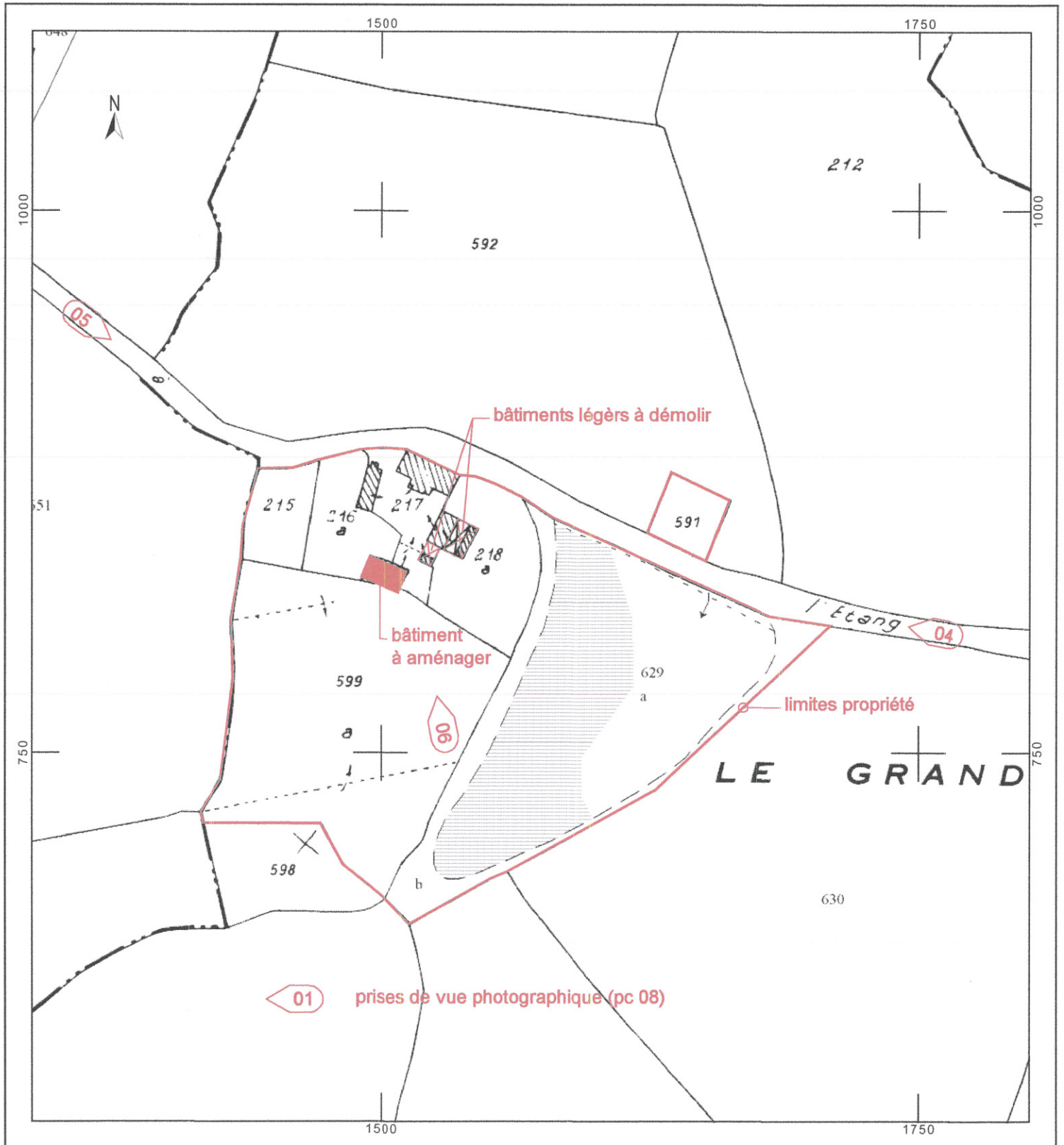
Les présent plans sont exclusivement destinés à la demande des autorisations. Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction



-  prises de vue photographique (PC 07)
-  prise de vue doc. graphique (PC 06)
-  niveau Terrain Naturel existant par rapport au sol hangar

emplacement <b>03</b> 200 m <sup>2</sup>	emplacement <b>02</b> 200 m <sup>2</sup>	emplacement <b>01</b> 200 m <sup>2</sup>
--	--	--

rejet sur étang privé



PIÈCE

# PC7 PHOTOGRAPHIE proche

Art. R.431-10 d du code de l'urbanisme



01



02

03



PIÈCE

# PC8 PHOTOGRAPHIE lointain

Art. R.431-10 d du code de l'urbanisme



04

05

06



projet	création de terrain de camping lieu-dit Le Grand Larue 03320 COULEUVRE
dossier	PA 003 087 157 0001
mise en pages	09.03.2015

## PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET SES ABORDS

Le terrain concerné est limitrophe au chemin rural dit l'Etang Trotet, le quelle est un détour de chemin départemental n° 3 de Coulevre au Cerilly). La distance jusqu'au centre ville Coulevre est d'environ 3800 mètres au vol d'oiseau (orientation nord-est). Dans les environs immédiats sont essentiellement des exploitants agricoles.

La superficie du site englobe une surface d'environ 3,6 ha. L'environnement est rural et toujours utilisé effectivement pour l'agriculture. Les parcelles concernées bâties sont plates, le champ est accidenté avec une pente moyenne de 3m pour 50m. Le paysage sud du terrain concerné donne une vue champêtre et somptueuse.

Le terrain est composé de quatre bâtiments ; une habitation, une grange, une écurie avec deux appentis récents et un hangar. La végétation sur le site n'est pas différente par rapport aux années antérieures.

La propriété est uniquement accessible par le chemin rural.

## PRESENTATION DU PROJET

**Aménagement prévu pour le terrain** | Le point de départ pour les propriétaires quand il 's'était en traine de chercher une site à l'époque, pour y créer un camping, était bien de trouver un domaine ou son impact visuel pour les alentours soyez réduite au maximum possible.

Et ils ont réussi ! Vue le relief dans le terrain, les emplacement prévu pour les campeurs seront invisible depuis la voie communale, ainsi que le parc de stationnement laquelle se situera environ 3,5m élevé par apport a la voie.

Ensuite il n'y aura pas lieu des changements d'importance nécessaire sur les façades de bâtiments existants ce que donnera pour résultat que le site continuera de se bien intégrer dans ses alentours. Une partie de l'hangar existant vient d'être aménagé comme bloc sanitaire du camping. L'accès aux campeurs du bloc sanitaire est invisible par la voie communale. D'autre part il y aura lieu de détruire deux appentis récents (façades en parpaings, couverture plaque ondulé fibrociment) car dangereux et inesthétiques.

La végétation existante, des arbres d'essences locales dispersés et des haies basses d'alignement restera tel quel.

Un nouvel accès depuis la voie communale, pour donner accès au camping est prévu.

**Organisation et composition des aménagements nouveaux** | Le choix le plus important qu'a nous mener a l'aménagement projeté, était que le nombre de nouveaux éléments seront d'une faible quantité et de peu de valeur au niveau visibilité par la voie communale.

**Traitement les voies et espaces publics et collectifs** | Le nouvel accès, l'aire de stationnement et puis les voies prévu sur le terrain seront d'une qualité approprié pour la réception des véhicules. La voie sur le terrain sera stabilisé et puis couvert d'une couche de gravillon (0/31,5) qui, une fois bien compacté recèpera aussi bien les chaises roulantes pour des personnes a mobilité réduites.

**Organisation et aménagements des accès au terrain et des aires de stationnement** | Le nouvel accès mentionné ci-dessus aura une pente pour récupérer la différence en hauteur entre la voie



communal et le terrain. L'aire de stationnement n'aura aucune facilité spécifique, à l'exception de la présence d'un emplacement pour une personne à mobilité réduite.

**Traitements en limite du terrain** | Les bordures existantes ne seront pas modifiées, puisqu'elles satisfont aux exigences des propriétaires et ne gêneront ni la sécurité routière ni les voisins autour. Puis il y'aura absence des modifications par apport à la situation actuelle proche des terrains voisins. La seule chose qui changera l'impact visuel par l'extérieur du terrain et sera visible par la voie communale est la création du nouvel accès.

**Équipement en usage collectif** | Un locaux à poubelle est prévu, intégré dans l'hangar existant.

**Limiter l'impact visuel des installations** | Vue sa situation topographique et le relief naturel du terrain et ses environs il n'y aura pas d'importance des interventions spécifique pour limiter l'impact visuel des installations.

**Répartir les emplacements au sein d'une trame paysagère** | Il y'aura absence d'une situation où les tentes ou caravanes sur les emplacements seront excessivement aligné sur le périmètre du camping et visible de l'extérieur.

**Assurer l'insertion des équipements et bâtiments collectifs** | Le bâtiment existant (hangar) dans lequel toutes les équipement et facilités vient d'être intégré, changera à peine ; la structure, les matériaux et les couleurs resteront tels quels. L'insertion dans le paysage est avec cela assuré.

**Organiser les circulations à l'intérieur du terrain** | l'organisation des circulations se compose d'une aire de stationnement et une voie. Ils respectèrent son environnement par application des matériaux naturels. Puis ils seront constitués d'un gabarit suffisant. Et vue qu'il s'agit un camping accueillant très faible en nombre de personnes il n'aura pas présence d'une signalétique et un éclairage homogènes.